

## 2017\_CT2\_248

### **OBJET : Ressources - Finances - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 des Budgets du Territoire du Pays d'Aix**

---

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SALOMON Monique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SUSINI Jules

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Ressources  
Finances**

■ Séance du 6 juillet 2017

**02\_1\_01**

■ **Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 des budgets du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Finances et Administration Générale

#### ■ Séance du 13 juillet 2017

3846

#### ■ Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 des budgets du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale de la Métropole Aix-Marseille-Provence et plus particulièrement du Territoire du Pays d'Aix a été approuvé par le vote du compte administratif le 18 mai 2017.

Il a permis d'une part de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

La procédure mise en place par les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et dérivées consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à couvrir le besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire soit être conservé au fonctionnement.

Les affectations du résultat sont détaillées dans le tableau suivant :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_248-  
DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017

BUDGETS	Résultats 2016		Résultat de clôture de la section de fonctionnement	Résultat de clôture de la section d'investissement	Restes à réaliser en recettes	Restes à réaliser en dépenses		Part affectée à l'investissement	Solde à reporter en fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement				Fonctionnement	Investissement		
SPANC	59 211,57		64 611,59						64 611,59
AMENAGEMENT	6 725,73	0,00	-58 772,27	237 233,26		39 970,00		0,00	-58 772,27
SPED	5 373 009,33	850 342,79	6 281 799,83	1 712 624,97		24 822,10	3 347 720,88	3 256 977,73	3 024 822,10

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de Métropole du 18 mai 2017 approuvant les comptes administratifs des budgets annexes 2016 du territoire du Pays d'Aix.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement des budgets annexes de la collecte et traitement des déchets, de l'assainissement non collectif :

Les résultats de clôture de l'exercice 2016 du Compte de Gestion des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix sont les suivants :

**BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS**

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 6 281 799,83 €, est destiné à couvrir le reliquat de déficit de la section d'investissement d'un montant de 1 635 095,91 €, qui s'établit par différence entre l'excédent de clôture de la section d'investissement (1 712 624,97) et les restes à réaliser (3 347 720,88). Une dotation complémentaire en réserve est constituée à hauteur de 1 621 881,82 €

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du budget supplémentaire 2017 à l'émission d'un titre de recette d'un montant 3 256 977,73 € imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 « autres réserves ».

Le reliquat 3 024 822,10 € est reporté en section de fonctionnement.

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 64 611,59 €, en l'absence de section d'investissement est inscrit en report à nouveau en section de fonctionnement.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du budget supplémentaire 2017 à une inscription en recette d'un montant de 64 611,59 € sur la nature 002 « excédent reporté ».

**Article 2 :**

Sont approuvés, comme suit, les résultats de l'exercice 2016 pour le budget annexe de l'aménagement :

**BUDGET ANNEXE DE L'AMENAGEMENT**

Le résultat de fonctionnement présente un déficit de clôture de fonctionnement – 58 772,27 €, qui sera reporté au compte 002 « déficit reporté » au budget supplémentaire 2017

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 237 233,26 qui sera reporté au compte 001 « excédent reporté » au budget supplémentaire 2017.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget

Jean MONTAGNAC

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_248- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**OBJET : Ressources - Finances - Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 des Budgets du Territoire du Pays d'Aix**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	68
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35
Pour	68
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **17 JUIL. 2017**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170706-2017\_CT2\_248-  
DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017